Université de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877 - 21078 Dijon Cedex
Tél. : +33 (0)3 80 39 50 00

Auxerre
Chalon-sur-Saône
Dijon
Le Creusot
Mâcon
Nevers

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

ARRETE

COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 811-10 à 42 ;

- Vu la délibération du conseil académique en date du 22 Septembre 2020 portant désignation des membres des sections disciplinaires de l'université de Bourgogne ;

- Vu l'élection du Président et des vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 7 Octobre 2020 ;

- Vu la seconde délibération du conseil académique en date du 6 Décembre 2021 portant désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers comprend :

➢ **Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés**

- M. Patrick Charlot - *Président de la section disciplinaire*
- Mme Maryse Gaimard - *Vice-présidente de la section disciplinaire*
- M. Gwénaël Massuyeau
- Mme Emmanuelle Vennin

➢ **Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires**

- Mme Sandrine Rousseaux – *Vice-présidente de la section disciplinaire*
- Mme Carine Michel
- M. Éric Bourillot

➢ **Collège des usagers**

- M. Maxence Roulliat
- M. Yann Pra
- M. Bernard Paul
- Mme Capucine Yvenat
- Mme Chloé Baranton

Fait à Dijon,

Le 6 Décembre 2021,

Le Président de l'université de Bourgogne,

Vincent Thomas